

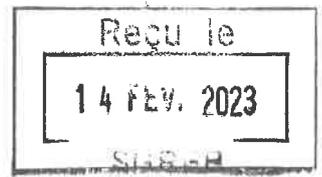
Département de l'Eure-et-Loir

---

Commune de Dreux

---

**Demande de permis de construire  
d'une centrale photovoltaïque au sol  
Zone d'activité économique des Châtelets  
Rue des Osmeaux**



**Enquête publique  
19 décembre 2022 au 20 janvier 2023**

**RAPPORT D'ENQUÊTE**



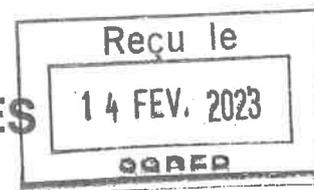
**Conclusions motivées**

Patrick Chenevrel  
Commissaire enquêteur

Désigné le 2 novembre 2022  
par décision de la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans  
N° E22000138/45



## 2 • CONCLUSIONS MOTIVEES



**Le projet soumis à enquête publique est relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol au cœur de la zone économique des Châtelets de la commune de Dreux.**

### Récapitulatif

---

#### • Régularité de la procédure et déroulement de l'enquête

- Le commissaire enquêteur désigné par la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans a rencontré deux fois les services de la DDT pour fixer les modalités du déroulement de l'enquête, les dates d'ouverture et de clôture (19 décembre 2022 au 20 janvier 2023) et les dates et heures des trois permanences.
- Il a visité le site d'implantation de la centrale en présence du responsable développement du projet, monsieur Hinfray de CVE GROUP.
- Le dossier d'enquête mis à la disposition du public en mairie est complet. La publicité relative à l'enquête a respecté la réglementation : parutions de l'avis d'enquête publique dans deux journaux locaux d'annonces légales et affichage en différents lieux visibles depuis l'espace public.
- L'information a également été insérée sur le site internet de la Préfecture. En plus du dossier d'enquête, un registre a été mis à la disposition du public en mairie pendant les permanences et aux heures d'ouverture.
- La participation du public a été inexistante.
- Après une première analyse du déroulement de l'enquête, le commissaire enquêteur a transmis au porteur de projet un procès-verbal de synthèse le 26 janvier 2023.

#### • Contenu et cohérence du dossier

Le projet de construction de la centrale photovoltaïque au sol est conforme aux textes en vigueur et traduit correctement les objectifs de production d'électricité renouvelable.

#### • Observations du public

Aucune personne n'est venue rencontrer le commissaire enquêteur pendant les permanences, aucune observation n'a été portée au registre et un seul courrier hors sujet a été envoyé au commissaire enquêteur.

## Avis du commissaire enquêteur

---

Je soussigné, Patrick Chenevrel, désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans,

Vu le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Environnement,

Vu les autres textes de loi en vigueur et l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2022 soumettent la demande de permis de construire à enquête publique et définissant ses modalités,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

### Constate :

Le dossier soumis à l'enquête est complet et cohérent,

La publicité a été faite conformément aux obligations légales.

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions, comme prévue et sans incident,

Le projet traduit correctement les objectifs de la Commune et de la société GEDIA à savoir produire de l'énergie électrique renouvelable pour alimenter le secteur,

Le projet est compatible avec le PLU de Dreux et le PPRI de la Blaise,

Le projet préserve les zones végétalisées du site et s'insère dans le paysage par la plantation de haies arbustives en périphérie,

### Considère :

Le maire de Dreux est favorable au projet.

Les différentes Personnes Publiques Associées ont rendu des avis favorables.

L'étude d'impact est complète et n'a pas révélé d'impacts nuisibles notables.

Le porteur de projet a apporté des précisions et explications claires et satisfaisantes en réponse aux demandes de la MRAe.

L'absence d'observation du public ne remet pas en cause la globalité du projet.

Les terrains d'emprise du projet sont délaissés et impropres à la construction de bâtiment du fait des risques d'inondation. L'implantation d'une centrale photovoltaïque sur ce site me paraît être une bonne affectation, d'autant que le projet est réversible.

**Emets en conséquence un avis favorable** sur le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol dans la zone d'activité économique des Chatelêts à Dreux

Fait à Chartres, le 10 février 2023



Patrick Chenevrel, commissaire enquêteur